

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 mars 2019

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil dix neuf, le **21 mars, à 14H30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Marc MORETTI

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21

06 mars 2019

Membres présents :

Date de la réunion :

21 mars 2019

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Janine CHARRIER, Gérard CHOPIN, Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

Suppléants :

Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU
Alain TONDEREAU suppléant de Pascal BRINDEAU

Pouvoirs :

Marie-Claude DAMERON a donné pouvoir à Christian MARY
Alain GOUTX a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Anne-Marie HUBERT a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°10.2019

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Eric MARTELLIERE, Pascale OGEREAU, Didier PIGOREAU

Objet de la délibération :

**Administration Générale –
Détermination du nombre de
membres du bureau -
Modification**

Membres absents : Claude BORDIER, Joël DEBUIGNE, Claire GRANGER, Emmanuèle NEDEY

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Janine CHARRIER a été désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration la délibération n° 56.2014 du 01 juillet 2014 fixant le nombre de membres du bureau à dix, conformément à l'article 22 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

Cet article précise que le conseil d'administration détermine la composition de son bureau.

Le Président rappelle le courrier de démission d'Emmanuèle NEDEY de ses fonctions de vice-présidente du centre de gestion, à effet au 31 janvier 2019.

Au regard de l'échéance des prochaines élections, relatives aux centres de gestion, en juillet 2020, le Président propose d'arrêter à neuf le nombre de membres du bureau, pour cette période de fin de mandat.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

.../...

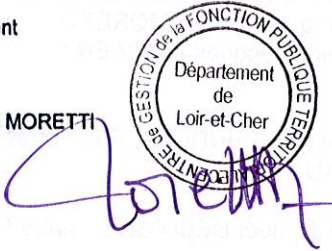
- d'approuver, suite à la démission d'Emmanuèle NEDEY de ses fonctions de vice-présidente, la modification du nombre de membres du bureau du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,
- d'arrêter à neuf, le nombre de membres du bureau, pour cette période de fin de mandat,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Publié ou notifié le : 28 mars 2019
Exécutoire le : 28 mars 2019

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 21 mars 2019

Le Président,

Jean-Marc MORETTI

